

*Initiatives ministérielles*

Par la suite, s'est développé tout un réseau d'institutions économiques, de commissariats industriels, dans différents domaines, dans le domaine industriel, bien sûr, mais également dans le domaine commercial et même dans le domaine communautaire. Tout cela également a permis à nos régions respectives, et je parle précisément de la région de l'Estrie, d'avoir enfin sa personnalité propre, de pouvoir enfin influencer les instances supérieures, les gouvernements supérieurs pour que le développement économique et social se fasse en fonction de leurs besoins et en fonction des besoins, bien sûr, de leur population respective. Quand vient le temps de faire une réforme des circonscriptions électorales, la délimitation des territoires des comtés doit en premier lieu respecter ce cheminement qui s'est poursuivi pendant des décennies.

• (1305)

Quand je regarde la réforme qui est proposée devant nous, je l'ai mentionné antérieurement, cette réforme aurait des conséquences désastreuses pour une bonne partie de mon comté, particulièrement pour ce qu'on appelle la MRC du Granit qui est située dans la belle région de Lac-Mégantic, que vous vous ferez sûrement un devoir de visiter, monsieur le Président, puisque j'ai compris que vous étiez un adepte du Québec.

Dans cette région, dans cette MRC du Granit qui appartient depuis toujours à la région de l'Estrie, qui, comme je l'ai mentionné tantôt, j'y étais moi-même il y a presque 25 ans maintenant, à la consultation qui a mis sur pied les conseils régionaux de développement, la région de Lac-Mégantic s'est donc inscrite dans le développement économique et social de l'Estrie, a donc tissé des liens avec la plupart des intervenants, et c'est vrai des intervenants locaux, c'est vrai des intervenants régionaux, mais encore plus vrai des intervenants au niveau provincial et également au niveau fédéral. Et Dieu sait, monsieur le Président, et puisque vous êtes dans l'administration depuis un certain nombre d'années, comme moi, il n'est pas facile pour le simple citoyen de se retrouver dans nos institutions, dans nos gouvernements.

Quand cela fait des années qu'on s'est donné un modèle de développement, on n'ira pas du jour au lendemain compromettre l'avenir et tout balancer par-dessus bord. Or, c'est précisément ce qui se produit avec la réforme dans mon comté, dans cette partie du comté puisque la région de Lac-Mégantic serait liée avec la région de Thetford Mines, de l'amiante, et passerait de cette façon, du moins comme comté, dans une autre région économique, celle de Québec, qui soit dit en passant est une très belle région. Et le fait de vouloir demeurer dans l'Estrie n'a rien à voir avec le fait qu'on en a contre les citoyens d'une autre région. Au contraire!

Donc, il apparaît important à n'importe quel observateur le moins impliqué de consulter nos populations sur les changements qu'on veut faire.

J'entendais mon collègue du Parti réformiste tantôt nous parler de la nécessité que cette réforme des circonscriptions électorales soit à l'écart de l'intervention du politique. Je ne partage pas ce point de vue, au contraire puisque, étant donné que nous sommes des élus, étant donné que la population nous a confié un mandat, nous avons non seulement la responsabilité mais le devoir de nous impliquer dans toute réforme qui aura comme conséquence d'influencer l'avenir de nos populations. Or, les deux tiers de la représentation à la Chambre des communes, si ma

mémoire est fidèle, c'est au-delà de 200 députés qui sont ici à la Chambre des communes pour la première fois qui siègent en cette Chambre depuis cinq ou six mois maintenant. La plupart en sont à un premier mandat. Donc, au cours des mois derniers, ils ont multiplié les rencontres, ils ont multiplié les lectures de documents de toutes sortes afin de bien connaître leur comté, leur région, leur population et les besoins de cette dernière. Ils doivent donc s'impliquer dans la consultation. On ne peut le faire d'une façon précipitée. Il faut prendre le temps.

• (1310)

J'ai commencé à consulter les municipalités dans mon comté, et simplement faire le tour des 67 municipalités—je dis bien 67 municipalités—cela prend des semaines avant qu'on puisse avoir une idée précise de ce que veulent nos populations. Il faut donc prendre le temps de bien consulter nos populations, et de s'assurer que les changements que l'on fera tiendront compte des institutions qui sont déjà en place.

**M. Michel Daviault (Ahuntsic):** Monsieur le Président, c'est la deuxième fois que j'interviens sur la réforme de la carte électorale. Je voudrais, pour commencer, m'excuser auprès de nos amis les traducteurs, pour ne pas leur avoir soumis—comme je le fais habituellement—mon discours. Malheureusement, si nos auditeurs avaient l'occasion de voir le désert dans lequel nous parlons aujourd'hui, ils comprendraient que quelquefois, il faut se préparer assez rapidement à intervenir.

C'est donc la deuxième fois que j'interviens sur la réforme de la carte électorale. Je l'ai fait comme président du caucus de l'île de Montréal. J'ai cherché des interventions auprès de mes collègues du Bloc pour essayer de me documenter au sujet de cette réforme et aujourd'hui on doit discuter des amendements qui sont proposés suite au dépôt du rapport. L'amendement principal, donc le premier, passer de 24 mois à 12 mois le délai pour une nouvelle révision. Les deuxième et troisième amendements sont une suite logique du premier et souhaitent que ce processus de révision se poursuive, concurremment au rapport du comité et question de laisser la commission faire son travail.

Lorsque je m'étais exprimé—je vais revenir sur le premier discours que j'ai fait là-dessus—il était important pour moi et pour plusieurs de mes collègues au niveau des régions de parler de l'importance de représenter les milieux socio-économiques, socio-politiques de leur circonscription; en région on parle beaucoup des MRC, dans la région de Montréal, il s'agit d'arrondissements. Il est important pour les députés de représenter ces milieux—là, d'avoir une représentation politique le plus intégrée possible, aux niveaux provincial, fédéral, municipal ou scolaire.

En effet, je pense que lorsqu'on parle de possibilité d'intervention pour le milieu politique avec les ressources de plus en plus difficiles ou limitées que nous avons, il faut que ces interventions—là soient de plus en plus concertées à tous les paliers de gouvernement. Donc, dans ce sens—là, il y a des unités administratives qu'il faut représenter.

Je parlais d'une logique mathématique nébuleuse dans cette première intervention, car à mon avis, la réforme proposée n'a rien à voir avec les milieux de vie. Je vous ai fait part de problèmes qui étaient vécus dans l'est de Montréal au niveau de Mercier, Hochelaga—Maisonnette, Papineau—Saint-Michel, circonscription de l'honorable ministre des Affaires étrangères qui disparaît, du comté de Saint-Léonard qui s'agrandit fondamentalement, du comté de Saint-Denis également, et de mon